

ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour l'AFRIQUE

Assemblée Générale ANIMA du 27 septembre 2025

Bilan financier pour l'année 2024

Recettes par catégories		Frais de fonctionnement	
Dons d'Associations et subvention	300	Apports aux Associations	0
Recettes Atelier Laine & Colliers	2 427	Gestion	935
Remboursement microcrédits	229	Assurance R.C.	294
Dons et cotisations des membres	8 910	Transports et gestion en Casamance	659
Produits financiers	1 385		
Prise en charge factures par dons	503		
Σ des Recettes	13 754	Σ des frais de fonctionnement	1888
Evolution des différents comptes		Coûts des réalisations	
Compte courant au 01/01/2024	3 427	Achat de matériel & consommables	75
Compte épargne au 01/01/2024	51 837	Bourses attribuées	10 152
CFA au 01/01/2024 en euros	1 286	Frais des intervenants non remboursés	0
Trésorerie au 01/01/2024	56 550	Microcrédits	
		Frais bancaires	15
Compte courant au 31/12/2024	3 893	Coût des réalisations	10 242
Compte épargne au 31/12/2024	51 422		
CFA au 31/12/2024 en euros	2 859	TOTAL des DÉPENSES	12 130
Trésorerie au 31/12/2024	58 174	TOTAL des RECETTES	13 754
Evolution de la trésorerie	1 624	SOLDE FINAL	1 624
Valorisation des bénévoles en heures	13 440	Valorisation des bénévoles en heures	13 440
Valorisation du bénévolat	13 440	Valorisation du bénévolat	13 440

La gestion de l'association reste des plus saines : en ce qui concerne les dépenses, trois facteurs principaux entrent en jeu :

- Les frais de gestion en France minimes, incluant l'assurance « Responsabilité civile » obligatoire.
- De même au Sénégal : Hyacinthe, responsable local en Casamance, considère qu'il ne doit plus recevoir une motivation annuelle, alors que celles de Séraphin et de Benjamin, ainsi que celles des intervenants locaux (sages-femmes en particulier) lors des missions sont maintenues.
- Les intervenants, tous bénévoles, ont toujours pris en charge, lors des missions, leurs frais de transport depuis la France ainsi que leurs frais de vie sur place.

Nous avons mis en évidence la place du bénévolat en l'incluant dans la présentation de la comptabilité selon les directives de l'AFD (Association française de développement).

Nous avons pu constituer grâce à ces dépenses contenues, grâce aux recettes de l'Atelier, aux nombreux dons de nos adhérents et à l'apport des associations : Casam, Go-Sénégal, Fonds Suisse, Fondation Louis Marescaux, et surtout le Centre Maternel des Plantes (Fondation de France) une réserve de trésorerie (génératrice de produits financiers) qui nous permet la mise en œuvre et le provisionnement des projets. Le Centre Maternel des Plantes a épuisé ses réserves et nous ne pouvons donc plus désormais compter sur un financement de sa part.

Pour 2024 le bilan est positif du fait que la mission n'a pas pu se tenir.

Budget prévisionnel 2025

DÉPENSES

Missions « Sage-femme sur les îles »	
- Logistique : carburant, piroguier, divers.....	= 1.500 €
- Sages-femmes (perdiems).....	= 700 €
Missions 2024 (transports équipes).....	= 1.000 €
Bourses.....	= 1.200 €
Participation travaux adduction d'eau à Diogué.....	= 1.000 €
Pour renouvellement site internet.....	= 200 €
Frais Assemblée générale (dont location de la salle).....	= 200 €
Divers (fonctionnement en métropole).....	= 700 €
Fonctionnement en Casamance.....	= 1.500 €
Total dépenses.....	= 8.000 €

RECETTES

Dons et cotisations.....	= 5.500 €
Atelier.....	= 2.000 €
Produits financiers.....	= 750 €
Remboursement micro-crédits.....	= 230 €
Total recettes.....	= 8.480 €

Le budget 2025 devrait donc présenter un bilan légèrement positif.

Nous pourrions envisager d'acquérir un nouvel échographe en 2026 pour mise à disposition d'une nouvelle sage-femme en Casamance.

Nous proposons de garder la cotisation à 15 €.